

Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

RISQUES MAJEURS

Ayez les bons réflexes !



Inondations

Intempéries

Alertes

Risques industriels

Matières dangereuses

Préparation

Pack sécurité...

Edito

Notre commune de Gétigné peut être confrontée à des risques majeurs, c'est-à-dire voir les biens et les personnes exposés à des phénomènes naturels, technologiques dont les conséquences peuvent être catastrophiques. L'actualité nous rappelle trop souvent cette réalité.

La sécurité des habitants de Gétigné est la priorité de l'équipe municipale et de moi-même.

Un risque ne doit pas être subi, il doit être géré !

C'est pourquoi un **Plan Communal de Sauvegarde** a été élaboré afin de définir l'organisation de la commune pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard de certains risques. Et comme chaque citoyen se doit d'être informé des risques auxquels il peut être confronté sur le territoire communal, un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a donc été édité, afin que chacun puisse reconnaître une alerte, connaître les consignes de sécurité à appliquer en cas d'événement, et mener des actions simples pour réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement.

François Guillot, Maire de Gétigné



L' Alert

Comment la reconnaître ?

Selon la nature de l'évènement, l'alerte pourra être donnée par différents moyens :

- ➔ Sirène fixe (installée à Bellevue) déclenchée en cas d'évènement majeur et qui émet un signal modulé pendant 1 minute et 41 secondes, suivi d'un arrêt de 5 secondes, le tout pendant 3 cycles. Lorsque le danger est écarté, elle émet un signal continu pendant 30 secondes. [Voir schéma en bas de page](#)
- ➔ Ensemble mobile d'alerte (véhicule équipé de haut-parleur),
- ➔ Messagerie électronique et panneau lumineux sur la Place de l'Aire Bidu (pour les mises en vigilance).

Au déclenchement de la sirène vous devez adopter les réflexes suivants :

- ➔ Mettez-vous à l'abri dans un local le plus proche, ne restez pas dans la rue.
- ➔ A l'intérieur de l'abri, calfeutrez-vous : fermez portes et fenêtres.
- ➔ Coupez la ventilation, la climatisation, et laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours.
- ➔ Ecoutez la radio locale conventionnée avec la Préfecture : France Bleu Loire Océan, 101.8 FM.
- ➔ Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour les secours.
- ➔ N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- ➔ Ne fumez pas, évitez flamme et étincelle.

Signal du début d'alerte



Signal de fin d'alerte

Son continu
30 secondes

Les risques

*Quels sont les
risques à Gétigné ?*



Risque Inondation

La commune de Gétigné est concernée par le risque d'inondation de la Sèvre, du Ligneau et de la Moine. Les crues de ces cours d'eau sont essentiellement des crues d'automne ou d'hiver, soit d'octobre à avril, et peuvent monter très vite. Ne vous laissez pas surprendre !

Des repères de crue fixés sur certaines constructions rappellent le niveau des plus hautes eaux connues, au Pont de l'Arsenal et à l'Annerie.

Aux débordements de ces cours d'eau peut s'ajouter la rupture du barrage du Verdon. La probabilité d'un tel évènement est particulièrement faible. Sa rupture entraînerait une onde de submersion qui se propagerait dans la vallée de la Moine et de la Sèvre Nantaise.



Inondation en 1990



Base nautique de Terbin
inondée en avril 1983.

Pour les riverains de la Sèvre, en période de crue

- ➔ Mettez hors d'atteinte vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques, les produits flottants, les installations de chaudières dans les parties inondables.
- ➔ Informez-vous de l'évolution de la situation, soit :
 - auprès de la mairie au 02.40.36.07.07 ou www.getigne.fr
 - par les bulletins météo (télévisions ou radio France Bleu Loire Océan 101.8 FM)
 - par téléphone auprès de Météo France (08.99.71.02.44)
 - par la consultation du site www.vigicrues.gouv.fr
- ➔ Equipez-vous de sacs de sable pour empêcher l'eau de rentrer chez-vous.
- ➔ Stationnez les véhicules sur les points hauts.

Si le risque est avéré ou accru

- ➔ Mettez-vous à l'abri et, si possible, installez-vous à l'étage avec votre «pack sécurité » (à découvrir au dos du livret). Si nécessaire, une évacuation pourra être mise en place.
- ➔ Écoutez la radio France Bleu Loire Océan 101.8 FM.
- ➔ Coupez l'électricité et le gaz.
- ➔ Ne vous engagez pas sur une aire inondée (à pied ou en voiture).

Après la crue

- ➔ Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.
- ➔ Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
- ➔ Chauffez dès que possible.



Risques Météorologiques

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents, nous pouvons être aussi exposés à des épisodes orageux, des chutes de neige ou de verglas et à des températures extrêmes (canicule, froid).

Météo France fournit quotidiennement la carte de vigilance météorologique à 6h et 16h sur son site internet www.meteofrance.com, et indique pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance. Ces vigilances sont relayées par la radio, la télévision et la presse écrite.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène de forte intensité, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir. Quant à vous, assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger.

→ Consignes à appliquer

En cas d'intempéries majeures (tempête, orage, neige, verglas)



Écoutez les messages météo diffusés par la radio France Bleu Loire Océan 101.8 FM, la télévision, ou encore le site internet de Météo France pour s'informer du niveau d'alerte.



VIGILANCE ORANGE

- ➔ Limitez vos déplacements et éloignez-vous des lieux à risque.
- ➔ Privilégiez les transports en commun.

En cas de tempête, n'intervenez pas sur les toitures et rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Rentrez les animaux.

En cas de froid, protégez vos installations du gel (canalisations extérieures, compteurs d'eau,). Si vous devez absolument vous déplacer : prévoir couvertures, vêtements chauds et provisions.

VIGILANCE ROUGE

➔ Vous devez rester chez vous.

En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches. Prévoyez un équipement minimum (couverture, boisson, alimentation) au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.

➔ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

➔ Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté en électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Après les intempéries

- ➔ Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- ➔ Signalez à la Mairie les dangers consécutifs aux intempéries (chute ou risque de chute d'arbres, câbles, objets, bâtiments...)



En cas de canicule

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif de prévention, de gestion, et de suivi des conséquences sanitaires selon 4 niveaux :

Niveau 1 : **Vigilance verte** « veille saisonnière » activée du 1^{er} juin au 31 août.

Niveau 2 : **Vigilance jaune** « avertissement chaleur », en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent.

Niveau 3 : **Vigilance orange** « alerte canicule », déclenchée par le Préfet, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Niveau 4 : **Vigilance rouge** « mobilisation maximale ».

La prise en charge des personnes fragiles :

Les personnes âgées ou isolées sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie en se faisant inscrire sur le registre nominatif communal. En cas de déclenchement d'un plan Canicule de niveau 3 par le Préfet, la commune contacte les aînés inscrits sur ce registre afin de s'assurer de leur bien-être. Cette mesure préventive saisonnière ne doit en aucun cas se substituer à la vigilance des proches et du voisinage, ni aux précautions quotidiennes pour se protéger de la chaleur.

➤ Consignes à appliquer

- Buvez régulièrement,
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes,
- Prenez des douches et/ou bains frais,
- Protégez-vous du soleil,
- Rafraîchissez votre habitation : aux heures chaudes, fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil, ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Aidez vos proches en prenant régulièrement des nouvelles.





En cas de grand froid

Lors de la période hivernale, des impacts sanitaires et sociaux sont observés.

Le plan grand froid s'articule autour de trois axes : vigilance météorologique, veille sanitaire et veille sociale.

Il prévoit quatre niveaux de mobilisation en fonction des prévisions météorologiques :

Niveau 1 : **Vigilance verte**, « veille saisonnière » activée du 1^{er} novembre au 31 mars .

Niveau 2 : **Vigilance jaune**, température ressentie minimale matin et après-midi entre -10°C et -18°C.

Niveau 3 : **Vigilance orange**, température ressentie minimale inférieure à - 18°C.

Niveau 4 : **Vigilance rouge**, température ressentie minimale inférieure à - 25°C.

La prise en charge des personnes fragiles :

En période hivernale, la tenue d'un registre communal destiné à recueillir, sur la base du volontariat, les coordonnées des personnes en situation d'isolement, de fragilité, de vulnérabilité, est mise en place afin de pouvoir leur porter une attention prioritaire en cas de phénomène de grand froid.

➔ Consignes à appliquer

En période de grand froid, adoptez des gestes simples pour garder votre corps à la bonne température :

- ➔ Couvrez particulièrement les parties de votre corps qui perdent de la chaleur (tête, cou, mains et pieds).
- ➔ Couvrez le nez et la bouche avec un cache-nez pour respirer de l'air moins froid.
- ➔ Mettez plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- ➔ Mettez de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- ➔ Evitez de sortir le soir car il fait encore plus froid.



Risque Sismique

Le décret n°2010-1255 du 22 Octobre 2010, classe la commune en zone de sismicité 3, soit une zone de sismicité modérée.

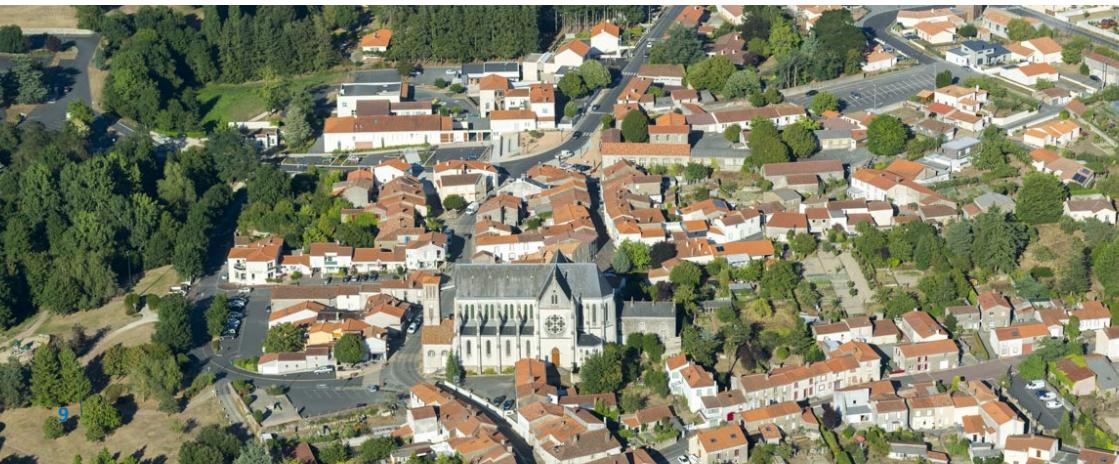
→ Consignes à appliquer

Pendant le séisme

- ➔ **A l'intérieur d'un bâtiment:** mettez-vous près d'un gros mur ou sous des meubles solides, éloignez vous des fenêtres.
- A l'extérieur d'un bâtiment :** ne restez pas près des fils électriques ou près de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées, etc).
- En voiture :** arrêtez-vous et ne sortez pas avant la fin des secousses.
- ➔ Protégez-vous la tête avec les bras.
- ➔ N'allumez pas de flamme.

Après le séisme

- ➔ Informez-vous auprès de France Bleu Loire Océan 101.8 FM.
- ➔ Sortez des bâtiments et ne vous mettez pas sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments...).
- ➔ Coupez l'eau, l'électricité et le gaz.



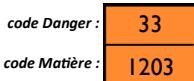


Risque Transport Matières Dangereuses

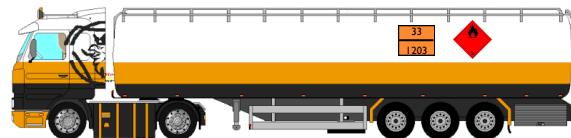
Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement de par la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs. Le trafic routier sur la commune s'effectue essentiellement sur les routes départementales 60 (Direction St Crespin et Boussay), 88 (Rue de Recouvrance, Rue des Changes, Rue de Bretagne, et Rue du Pont), 149 (Direction Poitiers) et 762 (Direction Montfaucon-Montigné), ainsi que par la voie communale de la Rue des Moulins.



Plaque « Symbole du danger »



Plaque « Code Danger »



Si vous êtes témoin

- Supprimez toute source de feu ou de chaleur à proximité (moteur, cigarette...).
- Donnez l'alerte au 112 : précisez la nature du sinistre, le lieu, le nombre approximatif de victimes, le moyen de transport, le produit en cause.
- Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'incendie.
- En cas de difficulté à respirer, apposez une serviette mouillée sur votre visage.

Quand l'alerte est donnée

- Mettez-vous à l'abri.
- Fermez les portes et les fenêtres, coupez la ventilation ou la climatisation, et laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- Laissez vos enfants à l'école, ils sont en sécurité, les enseignants s'occupent d'eux.
- Écoutez la radio France Bleu Loire Océan 101.8 FM.
- Ne téléphonez pas, laissez libres les réseaux pour les secours.



Risque Industriel

L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie, et/ou un dégagement toxique, ce qui peut entraîner des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Aucune installation industrielle classée « SEVESO » n'est présente sur la commune. Néanmoins, certains établissements utilisent des produits chimiques dangereux, disposent de réserves de gaz ou stockent des hydrocarbures.

➔ Consignes à appliquer dès l'alerte

- ➔ Mettez-vous à l'abri dans un local le plus proche, ne restez pas dans la rue.
- ➔ A l'intérieur de l'abri, calfeutrez-vous : fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation, la climatisation, et laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours.
- ➔ Ecoutez la radio locale conventionnée avec la Préfecture : France Bleu Loire Océan 101.8 FM.
- ➔ Ne téléphonez pas, laissez libres les réseaux pour les secours.
- ➔ N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- ➔ Ne fumez pas, évitez flamme et étincelle.





Risque Nucléaire

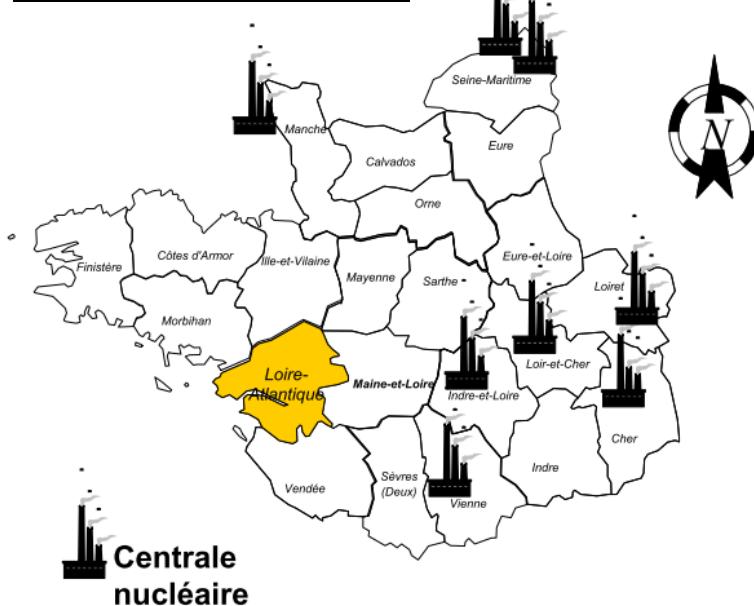
En cas d'accident nucléaire (touchant notamment une centrale de production électrique), des radionucléides peuvent être rejetés dans l'atmosphère. Parmi ceux-ci, l'iode 131 fait courir un risque accru de cancer de la thyroïde, en particulier chez les enfants et les jeunes. La prise d'iode constitue alors un moyen de protection efficace de la population.

Dès le déclenchement de l'alerte, un représentant par famille devra se présenter au Complexe Sportif : lieu de distribution des cachets d'iode, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. En fonction de la cinétique de l'accident, l'ingestion des comprimés pourra être nécessaire au moment même de la distribution, comme elle pourra être différée, ou renouvelée lors d'une deuxième prise.

➔ Consignes à appliquer

- ➔ Ecoutez Radio France Bleu Loire Océan 101.8 FM ou regardez France Télévision (France 2 ou France 3).

Centrales nucléaires du Grand Ouest



Plan de la commune





MAINE ET LOIRE



Ayez les bons réflexes au téléphone !

Indiquez, dans la mesure du possible :

- **La nature du sinistre** : feu, accident de la route...
- **Le lieu** : Pour les routes, précisez la dénomination (ex : RD 149...) et indiquez le sens de la circulation (ex : de Gétigné vers Boussay).
- **Le nombre approximatif des victimes et leur état** : victime consciente ou pas,
- **Les éventuels dangers et les circonstances particulières** : camion transportant des matières dangereuses, victime coincée dans la voiture, ...
- **Dans le cas d'un incendie, précisez la nature du bâtiment** (habitation, industrie...), les difficultés d'accès, ...

Donnez votre n° de téléphone et, si possible, restez sur place, en sécurité, pour guider les secours. **Ne raccrochez jamais le premier. Après avoir donné les éléments d'information, attendez que votre interlocuteur raccroche.**



Contacts utiles

Mairie de Gétigné	02 40 36 07 07 - www.getigne.fr
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
N° appel d'urgence européen	112
Météo France	08 99 71 02 44 - www.meteofrance.com
Centre Antipoison d'Angers	02 41 48 21 21
Urgence dépannage 24 ^h /7 ^j	ERDF : 09 72 67 50 44 GRDF : 0 800 47 33 33
Radio France Bleu Loire Océan	101.8 FM
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr	www.vigicrues.gouv.fr

Le pack sécurité* à préparer chez soi :

Radio à piles - Lampe de poche - Matériel de confinement
(adhésif, serpillères ou tissus pour colmater fenêtres et portes)
Nourriture et eau - Couvertures - Vêtements -
Papiers personnels - Médicaments (traitement quotidien)

*à vérifier tous les ans

